



Contrat d'adhésion

Règlement intérieur

Le présent règlement et le contrat d'adhésion ont pour objet de régir les relations contractuelles entre le Studio Danse Arabesque et l'élève, ou le responsable légal de l'élève. Après avoir pris connaissance du règlement intérieur ci dessous, l'élève ou le responsable légal accepte de souscrire avec le Studio Danse Arabesque un contrat d'adhésion nominatif et incessible.

1 Les cours sont ouverts aux élèves inscrits et à jour de leurs cotisations et frais d'inscription, dont le dossier est complet. L'année se divise en 10 périodes de paiement qui tiennent compte des périodes de vacances. Elle prend effet début septembre et se termine fin juin après le spectacle de fin d'année.

Les cours doivent être réglés en une seule fois à l'inscription par **10 chèques**.

Toute année commencée est due dans sa totalité.

Les frais d'inscription sont de 20 € et payables le jour de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année, sauf en cas d'accident ou de maladie entraînant l'arrêt de l'activité sur présentation d'un certificat médical, ou en cas de force majeure.

Pour les cours d'éveil à la danse une période sans engagement de 3 mois est mise en place, durant laquelle la résiliation du contrat sera possible. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

2 Les élèves doivent arriver 10 minutes avant le début de chaque cours. Seuls les élèves participant au cours sont acceptés dans la salle de danse. (Sauf autorisation exceptionnelle)

3 Les chewing-gums et téléphones portables sont interdits pendant les cours. Les élèves doivent respecter les locaux et veiller au maintien de la propreté des salles. Le port de bijoux pendant les cours et spectacles est interdit. L'école de danse décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou de perte dans ses locaux ou sur les parkings attribués.

4 L'école de danse n'est pas habilitée à garder les enfants en dehors des heures de cours. Les parents doivent accompagner leurs enfants sur le lieu du cours et s'assurer que le professeur est présent.

Jusqu'à l'heure de début du cours, les parents doivent assurer la surveillance de leur(s) enfant(s).

Le responsable légal s'engage à prendre en charge l'élève dès la fin de son cours, et décharge le Studio Danse Arabesque de toute responsabilité en cas d'accident ou de dommages dont l'élève pourrait être victime en dehors des heures de cours.

5 Les élèves sont priés d'avoir une tenue et coiffure correctes lors des cours de danse.

Classique : chignon obligatoire avec filet et la tenue réglementaire => Justaucorps, collants et demi-pointes. (à voir avec le professeur)

Pour les cache-cœurs : Prénom de l'enfant obligatoire

Jazz : tenue réglementaire => Tenue près du corps (tee-shirt ample, pull et sweat sont interdits). Pieds nus ou pédilles (les chaussettes sont interdites) et genouillères conseillées.

6 Vacances scolaires :

Automne : Studio fermé 1 semaine /2

Noël : Studio fermé

Hiver : Studio fermé (sauf pour la classe concours).

Printemps : Studio fermé 1 semaine /2

En fonction de l'affluence, les cours durant les vacances scolaires pourront être regroupés, déplacés, voir même annulés. Ces informations vous seront communiquées à l'avance.

Jours fériés :

Studio fermé les : 1 novembre, 11 novembre, 1er avril, 1er mai, 8 mai, 9 mai et 20 mai (sauf pour les répétitions de la classe concours, et la préparation du gala).

7 Absences :

Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence, ils sont priés d'avertir à l'avance le professeur par téléphone ou SMS.

Aucune absence ne sera déduite du forfait mensuel. Les élèves absents peuvent rattraper leur(s) cour(s) en accord avec le professeur.

8 Spectacles :

L'élève doit informer le professeur s'il ne souhaite pas participer aux spectacles.

Les élèves qui s'engagent à participer au spectacle devront être présents à tous les cours et aux répétitions supplémentaires. Si l'élève ne respecte pas ces engagements, le professeur se réserve le droit de l'écartier de cet événement. Les répétitions générales sont OBLIGATOIRES.

Les costumes et accessoires sont financièrement à la charge des parents qui en conservent la propriété

9 Concours :

Les concours sont accessibles à tous les élèves de + de 8 ans. Il est demandé aux élèves d'être assidu(e)s et investi(e)s. La préparation aux concours nécessite du travail, et de nombreuses heures de répétitions supplémentaires. (Jours fériés, vacances scolaires...)

Nous proposerons plusieurs concours en classique et en modern'jazz.

Il est rappelé aux parents d'élèves que la présentation de leur(s) enfant(s) aux concours implique des frais et des déplacements supplémentaires. L'affiliation aux différentes fédérations de danse est à la charge des parents. Cela implique également des frais de tenues réglementaires et de costumes.



Contrat d'adhésion

Règlement intérieur

- Je soussigné(e) responsable légal de l'élève certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et en accepte les dispositions.
- J'autorise l'école de danse Arabesque ou tout prestataire collaborant avec celle-ci, à photographier ou filmer l'élève et à exploiter l'image sur tous types de supports lors de reportages, spectacles ou autres ...
- Je souhaite que mon enfant participe aux spectacles, sous réserve que les dates me conviennent :
 Oui Non

Fait à Le

Signature précédée de la mention "lu et accepté"

Signature responsable légal

Signature de l'enfant